

Forages pétroliers offshore en Guyane

RAPPELANT la fragilité écologique et l'importance socio-économique du littoral guyanais ;

RAPPELANT NOTAMMENT que le littoral de Guyane constitue, avec celui du Surinam, la plus importante concentration d'oiseaux limicoles en migration et en hivernage du nord de l'Amérique du Sud et que les plages guyanaises sont un haut lieu de ponte mondial des tortues marines ;

SOULIGNANT que la population locale des côtes guyanaises vit directement des ressources halieutiques ;

CONSIDERANT les risques de l'exploitation pétrolière en grande profondeur, dramatiquement illustrés par l'accident de la plateforme pétrolière Deepwater dans le Golfe du Mexique en avril 2010 ;

CONSIDERANT les conséquences non maîtrisables qu'aurait un tel accident sur les milieux naturels, les ressources marines et sur les populations guyanaises, surinamaises et guyaniennes ;

RAPPELANT ENFIN que l'exploitation et l'utilisation du pétrole rejettent des concentrations élevées de dioxyde de carbone dans l'atmosphère et contribuent massivement aux émissions mondiales de gaz à effet de serre et à leurs conséquences sur notre climat ;

Le Congrès français réuni à Paris le 27 juin 2011, pour sa 10^{ème} session, demande au gouvernement français de :

ADOPTER un moratoire sur l'exploitation pétrolière profonde en Guyane ;

RENFORCER la politique d'économie d'énergie et le soutien aux énergies renouvelables compatibles avec la sauvegarde de la biodiversité en outre-mer.